



Conseil économique et social

Distr. générale
20 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-neuvième session

11-15 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général sur l'expérience nationale en matière de
population sur le thème « Enrichissement de la base de
données démographiques utilisée pour le programme de
développement pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par Asabe Shehu Yar'Adua Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2016/1.

** La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Renforcement de la base de données démographiques pour le programme de développement pour l'après-2015

La déclaration d'Asabe Shehu Yar'Adua Foundation traite des effets de la discrimination fondée sur l'âge, de l'inégalité entre les sexes et des faibles revenus en termes d'abaissement du niveau de vie. L'émigration et la médiocrité de l'éducation continuent à peser sur les régions en développement. Ces problèmes ne font que creuser davantage l'écart entre les riches et les pauvres et entre les régions développées et celles en développement. Ils favorisent également la discrimination. Asabe Shehu Yar'Adua Foundation souhaiterait que ces sujets soient mis en évidence au regard d'autres sujets ayant trait aux données démographiques factuelles qui seront discutés lors de la quarante-neuvième session de la Commission de la population et du développement.

La discrimination fondée sur l'âge et le sexe doit être considérée dans ce contexte; elle a conduit à la déflation économique et au chômage.

Selon des statistiques récentes, avec plus de personnes âgées au sein de la population active, le nombre de personnes qui intentent des actions en justice pour discrimination fondée sur l'âge a augmenté. Cette tendance a entraîné des difficultés économiques et des conflits sociaux entre les citoyens des régions développées et les régions en développement.

Depuis 2007, le nombre de plaintes pour discrimination a augmenté et des travailleurs ont perdu leur emploi dans tous les secteurs de l'économie. Avec moins de chances de réemploi, les personnes âgées confrontées aux problèmes de chômage ont eu recours à des actes illégaux à un taux exceptionnellement plus élevé. Pour les travailleurs plus âgés, trouver un nouvel emploi peut se révéler très difficile, ce qui les pousse à demander de l'aide par l'intermédiaire des services sociaux.

Les économistes, les démographes et d'autres spécialistes en sciences sociales ont longtemps débattu de la corrélation entre l'évolution démographique et les performances économiques. Ces dernières années, un consensus s'est dégagé sur le fait que l'amélioration de la situation économique des personnes peut contribuer à la réduction des taux de fécondité. Il convient que la Commission de la population et du développement examine les récentes données démographiques à cet égard. Les résultats des recherches viennent de plus en plus corroborer l'existence d'une corrélation positive entre l'évolution démographique et le développement économique. L'argument est que les pays qui représentent la dernière frontière du développement, ceux d'Afrique subsaharienne, gagneraient à intégrer, dans leurs plans de développement économique, des politiques et des programmes visant à réduire le taux élevé de fécondité.

La migration est une composante démographique, au même titre que la mortalité et la fécondité. Dans les sociétés prémodernes, la migration sur de très longues distances (entre les pays) a généralement eu un impact mineur sur l'évolution démographique globale dans la mesure où les populations étaient largement sédentaires. Mais la migration interne sur de courtes distances (entre un centre urbain et la campagne environnante, par exemple) pourrait jouer un rôle majeur dans le façonnement des caractéristiques démographiques d'une population donnée.

Asabe Shehu Yar'Adua Foundation appelle la Commission à aider les pays à revoir leurs politiques migratoires strictes pour faciliter la migration et l'immigration. Cela joue également un rôle crucial dans le renforcement de la base de données démographiques au regard des objectifs 8 et 10 de développement durable.

La population dans de nombreux pays en développement continue à augmenter et pourrait doubler d'ici à 2050 selon la source de données. Les Perspectives de la population mondiale, (mises à jour en 2009), selon lesquelles la population en Afrique devrait dépasser 1,7 milliard d'habitants d'ici à 2050, ont été basées sur la forte baisse des taux de fécondité. Cela en fait le continent affichant la plus forte croissance, et la croissance démographique rapide en Afrique aura aussi un impact sur l'équilibre de la population mondiale. L'Afrique représentera plus de 20 % de la population mondiale, ce qui posera un défi de développement pour la région.

Les thèmes mis en évidence dans le présent document devraient être examinés à la prochaine session de la Commission de la population et du développement et un plan d'action devrait être élaboré et communiqué aux régions développées et en développement. Ce plan d'action devrait être intégré dans les politiques publiques relatives à la population aux niveaux local, national, régional et international.
